



Rémunération ponctuelle d'un gérant majoritaire

Par **vincent9909**, le **09/01/2012** à **15:32**

Bonjour,

Je suis actuellement en co-gérant (50/50) dans une SARL, dont le domaine principale est la vente en ligne d'équipement automobile.

J'ai actuellement besoin de sortir une facture pour un client auquel j'ai fait un site internet. Je souhaitais donc me mettre en auto-entrepreneur pour cette activité de vente de site web. Mais c'est en fait impossible de cumuler cette activité avec mon activité actuelle de gérant.

Je suis donc dans l'obligation de facturer ce site au nom de ma société. A moins que quelqu'un ait une autre idée ?

Le problème, c'est que ma société est toute jeune, ne génère que très peu d'argent et ne me permet pas de me rémunérer. Dans ces conditions, comment puis-je récupérer l'argent gagné grâce au site ?

Bien cordialement,
Vincent.